Utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant - Module de base

REFERENCE: SEC109
Formateur: LEON KREMER Sàrl

8.0 Heures

Description

Cette formation est reconnue en tant que formation complémentaire pour les travailleurs désignés (Arrêté ministériel du 19.11.18). Montage/démontage, contrôle et utilisation d'échafaudages roulants en sécurité selon la recommandation n°18 de l'AAA.

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires auront appris :

- À pouvoir monter / démonter un échafaudage roulant en toute sécurité
- A pouvoir contrôler un échafaudage roulant
- A pouvoir utiliser un échafaudage roulant en toute sécurité

Cette formation est reconnue en tant que formation complémentaire pour les travailleurs désignés (Arrêté ministériel du 19.11.18).

Public cible

Futurs monteurs / contrôleurs / utilisateurs d'échafaudages roulants

Contenu

Le contenu de la formation est **conforme à la recommandation n°18 de l'Association d'Assurance Accident** (www.aaa.lu).

Partie théorique

- Réglementation

- Technologies des échafaudages et des composants
- Risques liés au travail en hauteur
- Réalisation et contrôle d'échafaudages

Partie pratique

- Montage/démontage, contrôle et utilisation d'échafaudages

Test théorique et pratique

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques

Indications

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident.

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Pendant la formation il faudra impérativement :

- Que le formateur dispose de la notice d'utilisation ainsi que de la notice de contrôle

- Que les participants se présentent avec les EPI nécessaires (gants, casque avec jugulaire et chaussures) ainsi qu'avec un harnais si la notice en mentionne son utilité